

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Point of Sale (POS) system	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-144110/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client csc po # 1944110	Date 2014-02-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-608-26722	
File No. - N° de dossier 608zm.21120-144110	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-02-14	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kelly, James	Buyer Id - Id de l'acheteur 608zm
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-5701 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-1207
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Question 35 Dans la partie intitulée « Base de paiement », il est indiqué que le prix de la trousse du point de vente (PDV) doit comprendre les « services de maintenance et de soutien du logiciel ». Le mot « soutien » peut renvoyer à différents éléments. En tant que fournisseurs de logiciel, nous définissons les « services de maintenance et de soutien » comme suit : la « maintenance » comprend toutes les corrections de bogues et les nouvelles éditions logicielles; ces services sont facturés tous les ans. Le « soutien » renvoie généralement au recours à nos experts en soutien technique qui aident les utilisateurs finaux et les professionnels des technologies de l'information (TI) à résoudre les problèmes et à répondre aux questions après leur formation et la mise en œuvre des systèmes. Ce type de soutien est souvent appelé « services de dépannage ». Nous facturons ce type de service à l'heure plutôt que de mettre en place un contrat annuel. C'est pourquoi un grand nombre de nos clients résolvent les problèmes de soutien de premier niveau des magasins par l'intermédiaire de leur service de TI, puis nous payent pour offrir un soutien de deuxième niveau ou fournir un soutien technique à leur service de TI uniquement. Comme la demande de propositions (DP) indique que le Service correctionnel du Canada (SCC) fournira son propre soutien de premier niveau aux magasins (après que l'entrepreneur forme le service de TI), nous pensons que le fait d'inclure un montant pour les services de dépannage pour chaque trousse de PDV est une dépense qui pourrait être éliminée. Le SCC veut-il que nous incluions, dans le prix de chaque trousse de PDV, un montant pour les services de dépannage? Dans ce cas, combien d'heures faudrait-il allouer à chaque trousse de PDV?

Réponse 35 Les exigences de maintenance et de soutien du logiciel de cette demande de soumissions sont décrites dans la clause 4004 du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat – Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence (intégrée par renvoi au paragraphe 7.5, Clauses et conditions uniformisées) et au paragraphe 7.22, Maintenance et soutien de logiciel sous licence. Ce coût, le cas échéant, doit être inclus dans le prix unitaire ferme du soumissionnaire pour les articles 1, 2 et 5 du tableau 1 de la pièce jointe 4.2, Barème de prix.

Remarque : En ce qui concerne le niveau de service nécessaire pour la maintenance et le soutien du logiciel, le SCC utilisera ses propres services de dépannage pour le premier niveau de soutien de toutes les incidences. Le SCC utilisera aussi ses propres services de soutien de l'application de production pour résoudre toutes les anomalies liées à l'infrastructure. Les soumissionnaires doivent donc seulement inclure dans le prix des services de maintenance et de soutien du logiciel le coût de la résolution des anomalies de logiciel du PDV et des éditions logicielles connexes.

Remarque : Il y a une erreur typographique dans le texte de l'article 1 de la pièce jointe 4.2, Barème de prix, et de l'article 1 de l'annexe B, Base de paiement. Il faudrait remplacer « services de maintenance et de soutien du logiciel et du matériel » par « services de maintenance et de soutien du logiciel ». De plus, en ce qui concerne la maintenance du matériel, au paragraphe 7.19 a), ligne 3, colonne 2, « La partie V des conditions 4001 s'applique au contrat (Conditions supplémentaires : maintenance), il faudrait remplacer « Oui » par « Non ». Nous n'avons pas besoin de services de maintenance. Veuillez consulter les tableaux révisés ci-joints.

Question 36 En ce qui a trait aux attestations exigées à la partie 5 (page 21 de 106) de la DP du SCC, y a-t-il des formulaires à remplir et à signer pour les exigences 5.1, 5.2 et 5.3, ou une réponse écrite pour chaque attestation demandée est-elle suffisante? J'ai eu du mal à trouver le formulaire de consentement mentionné à l'article 01, Code de conduite et attestations, des Instructions uniformisées de 2003.

- Réponse 36 Aucun formulaire n'est exigé pour les attestations mentionnées aux paragraphes 5.1, 5.2 et 5.3. Canada acceptera une réponse écrite pour chaque. Toutefois, le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Les formulaires de consentement indiqués à l'article 01 ne doivent pas être remplis, à moins d'une demande précise du Canada.
- Question 37 Pièce jointe 4.2, Barème de prix : Voulez-vous que nous remplissions les tableaux 1 et 2, puis que nous les joignons à notre proposition?
- Réponse 37 Oui. Veuillez consulter le paragraphe 3.3 de la section II, Soumission financière.
- Question 38 Pièce jointe 4.2, Barème de prix : à l'article 1 du tableau 5, on demande des services de maintenance et de soutien du logiciel. Ensuite, au tableau 2, il y a un tarif journalier et un nombre de jours estimatif pour le concepteur de PDV et le spécialiste de PDV. Pouvez-vous expliquer de manière détaillée la différence entre ces deux demandes?
- Réponse 38 Le tableau 2 porte sur le prix des services professionnels supplémentaires à fournir à la demande du Canada. Ces services sont décrits au paragraphe 7.5, Services professionnels, de l'énoncé des besoins. Ils serviront à la mise en œuvre initiale de la solution du PDV dans la période initiale du contrat et à l'amélioration de cette solution pendant toute la durée du contrat. L'article 5 a trait au prix des services de maintenance et de soutien du logiciel **facultatifs** après la période initiale du contrat des trousseaux de PDV. Veuillez consulter également la réponse 35.
- Question 39 Formulaire de présentation de la soumission : un niveau d'attestation de sécurité est demandé. Pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par « niveau d'attestation de sécurité »?
- Réponse 39 Les renseignements sur la sécurité demandés dans le formulaire 1, Formulaire de présentation de la soumission, ne sont pas obligatoires.
- Question 40 Annexe D – Formulaire d'autorisation de tâche : D'après ce que je comprends, on demande ici des détails sur la DP. Pouvez-vous expliquer ce formulaire de manière détaillée, en particulier concernant les sections 5, 6, 7 et la partie comprise entre la section 7 et la signature de l'entrepreneur?
- Réponse 40 Le formulaire d'autorisation de tâche ne doit pas être rempli pour la présentation de la soumission. Il sera utilisé après l'adjudication du marché, lorsque le Canada aura besoin de services professionnels. Sur ce formulaire, il ne faudra pas remplir la partie relative à la sécurité, car cet approvisionnement ne comporte sur ce point aucune exigence.
- Question 41 Pourriez-vous m'indiquer quelles sont les différences entre le dépôt d'une soumission commune et le dépôt d'une soumission d'une seule entreprise?
- Réponse 41 Pour obtenir des renseignements sur les soumissions des coentreprises, veuillez consulter le paragraphe 3.1 e), Expérience de la coentreprise, et le paragraphe 7.18, Entrepreneur en coentreprise. Veuillez aussi consulter le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) 2003 — Instructions uniformisées — biens ou services — besoins concurrentiels (2013-06-01), paragraphe 4, Définition de soumissionnaire, et paragraphe 17, Coentreprises. Voici le lien pour plus de commodité :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/16>

Solicitation No. - N° de l'invitation

21120-144110/A

Amd. No. - N° de la modif.

005

Buyer ID - Id de l'acheteur

608zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

csc po # 1944110

File No. - N° du dossier

608zm21120-144110

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Question 42 Combien d'ordinateurs exploiteront le logiciel acheté? Par exemple, lorsqu'il est indiqué qu'il y a une trousse de PDV à un établissement, cela signifie-t-il qu'il faudra, seulement pour la trousse de PDV, que le logiciel remplisse des fonctions de point de vente et de bureau administratif, comme l'établissement de rapports et la gestion de l'inventaire? Ou faudra-t-il installer notre logiciel de bureau administratif dans un ordinateur de bureau administratif séparé, en dehors de la trousse de PDV?

Réponse 42 Conformément au paragraphe 7.1 de l'énoncé des besoins, 170 machines exploiteront le logiciel de PDV : 85 machines exploiteront le logiciel du guichet de services de PDV sur l'ordinateur personnel remis par le fournisseur et 85 machines exploiteront le logiciel de bureau administratif sur les ordinateurs de bureau fournis par le SCC.

PIÈCE JOINTE 4.2

BARÈME DE PRIX

TABLEAU 1

N° d'article	Description	Numéro de pièce et marque du fabricant d'origine	Spécifications - joindre le document des spécifications	Qté (E)	Prix unitaire ferme (F)	Prix calculé (E) X (F)
1	Trousse du PDV - Conformément à l'annexe A (y compris 12 mois de garantie pour le logiciel et le matériel, les services de maintenance et de soutien du logiciel) :			10	(Insérer le prix unitaire ferme)	
	Ordinateur personnel					
	Écran tactile					
	Numériseur					
	Imprimante à reçus					
	alimentation sans coupure					
	Logiciel du guichet de services					
	Logiciel du bureau administratif					
	Documentation sur le logiciel et le matériel					
2	Trousse(s) du PDV facultative(s). Même configuration que pour l'article 1 ci-dessus.			75	(Insérer le prix unitaire ferme)	
3	Balances de PDV facultatives			28	(Insérer le prix unitaire ferme)	
4	Garantie prolongée facultative pour le matériel (jusqu'à concurrence de 85 trousse(s) de PDV). Par tranches d'un an. Trois années d'option au total.			85	(Insérer le prix par trousse pour un an)	Prix calculé = (E)x(F)x 3 ans
5	Services facultatifs de maintenance et de soutien du logiciel et du matériel (jusqu'à concurrence de 85 trousse(s) de PDV). Par tranches d'un an. Six années d'option au total.			85	(Insérer le prix par trousse pour un an)	Prix calculé = (E)x(F)x 6 ans
	Prix total - Tableau 1					

TABLEAU 2

Période	*Nombre estimatif de jours - concepteur de PDV (B)	Tarif journalier ferme - concepteur de PDV (C)	*Nombre estimatif de jours - spécialiste de PDV (D)	Tarif journalier ferme - spécialiste de PDV (E)	Coût total (BxC) + (DxE)
Période initiale du	75	(insérer le tarif	150	(insérer le tarif	

Solicitation No. - N° de l'invitation

21120-144110/A

Amd. No. - N° de la modif.

005

Buyer ID - Id de l'acheteur

608zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

csc po # 1944110

File No. - N° du dossier

608zm21120-144110

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

contrat (année 1)		journalier ferme)		journalier ferme)	
Période d'option un (année 2)	10	(insérer le tarif journalier ferme)	10	(insérer le tarif journalier ferme)	
Période d'option deux (année 3)	10	(insérer le tarif journalier ferme)	10	(insérer le tarif journalier ferme)	
Période d'option trois (année 4)	10	(insérer le tarif journalier ferme)	10	(insérer le tarif journalier ferme)	
Période d'option quatre (année 5)	10	(insérer le tarif journalier ferme)	10	(insérer le tarif journalier ferme)	
Période d'option cinq (année 6)	10	(insérer le tarif journalier ferme)	10	(insérer le tarif journalier ferme)	
Période d'option six (année 7)	10	(insérer le tarif journalier ferme)	10	(insérer le tarif journalier ferme)	
Prix total - Tableau 2					

***Remarque :** Le nombre de jours estimatif sert uniquement aux fins d'évaluation et ne constitue pas un engagement de la part du Canada pour ce qui est de l'acquisition des services visés selon les montants indiqués ou tout autre montant.

PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION = Prix total du tableau 1 + Prix total du tableau 2